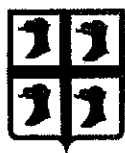


MAIRIE
De
SALVIAC



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2017

Présents : Alain Faucon, Marcel Paul, Anne-Marie Delpech, Xavier Leglaive, Elisabeth Ménadeau, Catherine Benazeraf, Philippe Ruscassie, Viviane Iragnes-Colin, Philippe Balat, Maïté Souriat, Christian Doby, Christian Farguet.

Absents excusés : Hélène Bureau (procuration), Bernard Gay

Absent : Ingrid Puyo

Secrétaire de séance : Elisabeth Ménadeau

Ordre du jour :

1. Vote des taux d'imposition des quatre taxes directes locales 2017.
2. Subventions 2017 versées aux associations.
3. Questions diverses.

Après la lecture par le secrétaire général Jean-Jacques Villars des 17 délibérations prises lors du conseil du 20 mars,

le maire rappelle qu'une petite augmentation des 4 taxes est intervenue en 2015 et souligne la baisse des dotations de fonctionnement (17.000€). Il rappelle aussi l'effort fiscal demandé pour obtenir des subventions. Le conseil, après avoir délibéré, décide l'augmentation de la taxe d'habitation de 6,25 à 6,53% ; l'augmentation de la taxe foncière sur le bâti de 7,75 à 8,26 %.

2. Subventions versées aux associations en 2017.

Le maire demande à Elisabeth Ménadeau de présenter les demandes de subventions faites par les associations et le travail effectué par la commission (réunie le 4 avril). Elisabeth Ménadeau rappelle que la réunion du 4 avril était rappelée à la fin du compte-rendu de la réunion plénière du 20 mars 2017 mais que seuls le maire et les 4 adjoints se sont présentés pour y participer. Comme chaque année depuis le début du mandat, un dossier de demande de subvention est envoyé à chaque association qui doit fournir les informations relatives à son fonctionnement (nombre d'adhérents, cotisations, avoirs bancaires...). La commission tient également compte des avantages en nature (prêt de salle ou de site) fournis par la commune. Le total des subventions aux associations pour 2017 est de 20.335€. Chaque association sera informée de la subvention qui lui a été accordée (ou pas).

.../...

Questions diverses : Le maire commente le travail en cours concernant le fonctionnement de la piscine. Le maitre-nageur sera le pivot de l'organisation ; la présence de 2 maitres-nageurs, d'une caissière (et d'une remplaçante) et d'un agent technique seront nécessaires. Les travaux se déroulent suivant le calendrier prévu. Il est rappelé que la centrale photovoltaïque dont les travaux sont en cours dégagera des recettes fiscales au bénéfice de la commune qui devraient permettre d'abaisser le coût de fonctionnement de la piscine.

Le Maire

Alain Faucon